

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 28 MARS 2018

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, *Échevins*
Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHOAIN, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON, Jacqueline OUTLET, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

Mme Marie-Claude KLENNER
Mr Patrice LAÏ
Mme Judith PHILIPPE
Mme Natacha LEROY

ABSENT(E)(S) :

Mr Alexandre BALOURDOS

Convoquée en date du 20 mars 2018, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 28 mars 2018

à 19h30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Prolongation du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2014/2017

- DECISION

Les plans stratégiques de sécurité et de prévention sont conclus pour une durée de 4 ans, soit de 2014 à 2017. Un Arrêté Royal a été publié en décembre 2017 allongeant ainsi la durée des plans stratégiques de 2 ans et donc jusque fin 2019. Toutefois en 2019, un nouveau plan sera créé pour les années 2020 à 2025, en synergie avec le Plan Zonal de Sécurité.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la non-modification du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention.

Accord à l'unanimité

2. Déclassement de matériel informatique au patrimoine communal

- DECISION

Afin de gérer au mieux la reprise du matériel informatique obsolète et inutilisé et de mettre à jour la liste du patrimoine communal, il y a lieu de procéder à un déclassement de celui-ci.

Le Conseil communal est invité à procéder au déclassement du matériel informatique obsolète au patrimoine communal et charger le Collège communal de son évacuation.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

3. Extension du réseau de caméras de surveillance - Avis du Conseil communal

- DECISION

Suite à l'avis favorable du Chef de corps de la Zone de police Anderlues-Binche, le Conseil communal est invité à rendre un avis positif sur les zones couvertes par l'extension du réseau de

caméras de surveillance.

Accord à l'unanimité

Départ(s) : Mr Guillaume SOMERS, Mr Philippe LABAR

4. Organisation du Championnat de Belgique de cyclisme 2018 - Convention de partenariat entre la Ville de Binche et l'Asbl "CBCB 2018"

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de partenariat entre la Ville de Binche et l'Asbl "CBCB 2018" relative à l'organisation du championnat de Belgique de cyclisme, qui aura lieu à Binche le 24 juin 2018.

M. Piret indique qu'il avait donné un accord de principe en 2011 sur l'organisation par la Ville des Championnats de cyclisme de Belgique 2018 à Binche. Il souhaite rappeler que le montant mentionné dans la convention avec la RLVB est de EUR 210.000. Les EUR 38.000 en faveur de l'asbl organisatrice sont en surplus de ce montant. Des frais annexes pour la Ville ne manqueront pas de s'ajouter. Il demande si la majorité évoquera ce coût d'organisation des championnats de Belgique cyclistes dans le prochain Bulletin communal.

M. Devin indique qu'effectivement, la convention avec la RLVB a été approuvée en 2011 par le Conseil communal. Le prix d'organisation mentionné dans la convention est de EUR 254.100, soit EUR 210.000 augmenté de EUR 44.100 de TVA. La signature de la Ville de Binche s'inscrivait dans un élan de la Wallonie pour l'organisation de 4 éditions des championnats de Belgique cyclistes. Le Ministre Antoine et, à ses côtés, le Ministre Furlan, avaient alors annoncés, lors d'une conférence de presse organisée à Péruwelz, le soutien de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux organisateurs de ces championnats, à hauteur de 2 fois EUR 90.000 par organisation. Le subside à la Ville de Binche doit être versé en 2018. La TVA n'est finalement pas due sur le prix d'organisation facturé par la RLVB à la Ville de Binche. L'asbl CBCB concernée par le dossier est notamment chargée de trouver les sponsors afin de diminuer au maximum les coûts d'organisation. Le versement d'un subside de EUR 38.100 de la Ville à l'asbl est prévu. Ce montant est budgété par la Ville de Binche en 2018.

Accord à l'unanimité

TUTELLE C.P.A.S.

Arrivée(s) : Mr Guillaume SOMERS, Mr Philippe LABAR

5. Commission locale pour l'énergie - Rapport annuel d'activités - Année 2017

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Commission locale pour l'énergie concernant l'année 2017.

Prise de connaissance

FINANCES

6. Notification au Conseil communal de la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2017

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2017 en date du 31 décembre 2017.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à 14.540.789,93 € (Quatorze millions cinq cent quarante mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et nonante-trois cents).

Notification

7. Convention de gestion - Ville de Binche/AIS-ABEM - Cotisations annuelles pour les exercices 2018/2022 - Remboursement intérêts/capital prêt garanti ville

- DECISION

Afin de répondre aux recommandations de la circulaire RW du 30 mai 2013, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, une convention est nécessaire afin de fixer les obligations respectives de chacun.

Il est proposé au Conseil communal de valider la proposition de convention de gestion entre la Ville de Binche et l'AIS-ABEM.

M. Joie rappelle qu'il était intervenu lors de la discussion sur l'octroi d'une garantie sur emprunt par la Ville en faveur de l'AIS Abem afin de déplorer la gestion lamentable de cette dernière. Il répète que la situation actuelle résulte, selon lui, d'une mauvaise gestion de l'AIS Abem.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

8. Subsidés communaux - Exercice 2017 - Agréation des associations qui ont bénéficié d'une aide en nature sans pour autant solliciter un subside en espèces

- DECISION

Le Conseil communal est invité à procéder à l'agrégation des associations qui, au cours de l'année 2017, ont bénéficié d'une aide en nature sans pour autant solliciter un subside en espèces.

M. Piret indique que le Parti Socialiste revient à plusieurs reprises dans le dossier, ayant bénéficié de subsides en nature en 2017. Il demande si n'importe quel parti peut bénéficier de telles aides de la Ville.

M. Devin indique que chaque parti peut effectivement bénéficier de telles aides. La Maison des Associations n'est néanmoins accessible à aucune occupation partisane, afin d'éviter que ce bâtiment ne soit utilisé à titre de vitrine politique sur la Grand'Place. Cette limite a été mentionnée

dans le Règlement de location de l'infrastructure discuté et approuvé par le Conseil communal. M. Devin souligne que d'autres partis bénéficient effectivement de subsides en nature de la Ville. Les subsides en nature octroyés consistent dans la location de salles principalement. L'auditorium du Musée est régulièrement mis à disposition de partis politiques.

M. Piret souligne que cette mise à disposition est payante.

M. Devin répond que ceci est conforme aux règles de location de cette salle. Les salles communales sont gratuites du lundi au vendredi et payantes, le vendredi et le week-end, pour les occupations associatives.

Accord à l'unanimité

9. Subsides communaux - Rapport annuel 2017

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport relatif aux subventions en espèces et en nature, octroyées par le Collège communal en 2017 et dont l'utilisation a été contrôlée par le Collège communal en 2017.

Prise de connaissance

Départ(s) : Mr Guillaume SOMERS, Mr Philippe LABAR

10. Subsides communaux - Octroi d'un subside à l'Asbl Championnat de Belgique de Cyclisme de Binche 2018

- DECISION

Au cours de la présente séance, le Conseil communal a été invité à conclure, avec l'Asbl Championnat de Belgique de Cyclisme de Binche 2018, une convention de partenariat chargeant ladite Asbl de diverses tâches liées au bon déroulement du championnat de Belgique sur route « hommes élites avec contrat » et « dames élites » qui se déroulera à Binche, le 24 juin 2018. Le Conseil communal est invité à accorder à ladite Asbl, le subside de 38.100 € prévu à cet effet au budget ordinaire 2018.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

Arrivée(s) : Mr Guillaume SOMERS, Mr Philippe LABAR

11. Procès-verbal de vérification de la caisse de la Régie foncière pour le quatrième trimestre 2017

- NOTIFICATION

Le Conseil communal est invité à prendre notification du procès-verbal de vérification de la caisse pour le quatrième trimestre 2017, tel qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier de la Régie foncière :

- Avoir à justifier: 991.624,67 €;

- Avoir justifié: 991.624,67 €.

Notification

12. Contrat type de bail de résidence principale

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les modèles de contrat type, à savoir :

- le modèle de contrat de bail de résidence principale (maison);
- le modèle de contrat de bail de résidence principale avec charges communes.

Accord à l'unanimité

13. Fixation du montant du loyer mensuel pour le bien situé à l'Avenue du Charbonnage n° 12 à Estinnes-au-val

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- fixer le montant du loyer à 520,82 € pour le bien situé à l'Avenue du Charbonnage n° 12 à Estinnes-au-val;
- choisir le contrat de location (charges communes) tel qu'adopté par le Conseil communal, à passer entre la Ville de Binche et le concierge.

Le Collège communal sera chargé de veiller à la bonne exécution de la convention.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

14. Remplacement du revêtement de sol de la grande salle maternelle de l'école communale de Leval Centre

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché "Remplacement du revêtement de sol de la grande salle maternelle de l'école communale de Leval Centre", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1395, le plan et le montant estimé du marché ayant pour objet "Remplacement du revêtement de sol de la grande salle maternelle de l'école communale de Leval Centre", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 67.103,66 € hors TVA ou 81.195,43 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 721/723-52 (n° de projet 20180065).

Accord à l'unanimité

15. Démolition et transformation du bâtiment à la rue Notre-Dame n° 9-11 à Binche

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché "Démolition et transformation du bâtiment rue Notre-Dame n° 9-11 à Binche", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1393, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet "Démolition et transformation du bâtiment rue Notre-Dame n° 9-11 à Binche",

établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 494.591,98 € hors TVA ou 598.456,30 €, 21% TVA comprise;

- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget de la Régie foncière de l'exercice 2018, article 600/100/94.;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 de la Régie foncière de l'exercice 2018, article 600/100/94.

M. Piret indique que l'architecture proposée dans ce projet est banale. Il estime que cette architecture est dommageable compte tenu de la localisation du bâtiment en entrée de Grand'Place. Il déplore ainsi l'utilisation du crépi à titre de revêtement de façade, le manque d'intégration du balcon dans le projet de façade ou encore le comblement des belles caves qui sont actuellement de qualité et dont le maintien serait utile pour les futurs occupants. Il indique n'avoir aucune remarque quant à l'aménagement intérieur du bâtiment mais regrette l'aspect extérieur de celui-ci.

M. Van Houter indique que le goût de l'architecture proposée relève d'une appréciation personnelle. Le bâtiment dominant de la Grand'Place est l'Hôtel de Ville. D'autres bâtiments, et notamment celui concerné par le présent projet, n'ont pas vocation à concurrencer celui-ci, par leur architecture. L'on peut discuter de l'esthétique du projet. L'approche poursuivie par l'auteur du projet se veut raisonnable et conforme aux règlements et guides applicables et il estime que c'est là, la préoccupation qui doit guider le maître d'ouvrage. La Ville s'est portée acquéreuse de 2 bâtiments qui seront démolis. Aucun projet privé n'a été porté pour ces immeubles, compte tenu de la difficulté de la localisation, du parcellaire. La Ville prend ses responsabilités afin de transformer ces immeubles. Les caves sont bouchées pour des raisons techniques d'isolation, de lutte contre l'humidité.

M. Deghorain indique qu'il estime, contrairement à M. Van Houter, qu'il appartient à la Ville, en tant que maître d'ouvrage, de donner une orientation sur l'architecture du projet. Le choix de combler les caves est un choix de facilité, qui permet d'éviter le coût d'évacuation des déblais. Il indique que la Ville doit développer des projets de qualité. Si elle ne le fait pas, aucune incitation ne sera donnée aux autres pour le faire.

M. Piret estime que des Villes parviennent à conserver un cadre historique. Ce type de projet, pour lequel des précédents existent sur la Grand'Place, compromet ce caractère historique du centre-ville. Et la Ville est doublement responsable, en tant que maître d'ouvrage et dès lors que l'architecte du projet est un agent communal.

M. Devin indique qu'il entend les remarques formulées. Il entend les conseillers qui poussent à l'ambition architecturale. Cela a un coût. Il ne souhaite pas déshabiller le projet mais souligne qu'il prend bonne note des remarques.

Pour: 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-

Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON, Jacqueline OUTLET, Jean-Luc FAYT

Abstention: 7

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

16. Fourniture/pose et raccordement de 3 aérothermes à la RUS Binche et au FC Péronnes-lez-Binche

- **Procédure d'urgence**
- **Ratification de la dépense et de l'inscription budgétaire**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché " Fourniture, pose et raccordement de 3 aérothermes à la RUS Binche et au FC Péronnes-lez-Binche - Procédure d'urgence", le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal du 29 décembre 2017 de financer la dépense de 10.866,00 € hors TVA ou 13.147,86 €, 21% TVA comprise du marché public " Fourniture, pose et raccordement de 3 aérothermes à la RUS Binche et au FC Péronnes-lez-Binche - Procédure d'urgence " et d'inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2018 en vertu de l'article L1311-5 du CDLD.

Accord à l'unanimité

17. Remplacement des convecteurs au gaz à l'Ecole du Centre à Leval et à l'Académie des Beaux-Arts

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Remplacement des convecteurs au gaz à l'Ecole du Centre à Leval et à l'Académie des Beaux-Arts", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 1394 et le montant estimé du marché "Remplacement des convecteurs au gaz à l'Ecole du Centre à Leval et à l'Académie des Beaux-Arts", établis par le Bureau d'Etude de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 88.491,70 € hors TVA ou 93.801,20 €, 6% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, articles 722/724-52 (n° de projet 20180126) et 734/723-52 (n° de projet 20180047).

Accord à l'unanimité

18. FRIC 2017/2018 - Réfection des trottoirs à la Place de Bray Levant de Mons

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « FRIC 2017-2018 - Réfection des trottoirs à la Place de Bray Levant de Mons », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1392 et le montant estimé du marché ayant pour

objet "FRIC 2017-2018 - Réfection des trottoirs à la Place de Bray Levant de Mons", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 138.065,68 € hors TVA ou 167.059,47 €, 21% TVA comprise.

- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/731-60 (n° de projet 20180167).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

19. Remplacement du régulateur programmeur du four céramique de l'Académie des Beaux-Arts

- **Procédure d'urgence**
- **Ratification de la dépense et de l'inscription budgétaire**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché « Remplacement du régulateur programmeur du four céramique de l'Académie des Beaux-Arts - Procédure d'urgence », le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal du 12 mars 2018 de financer la dépense de 892,42 € hors TVA ou 1.079,83 €, 21% TVA comprise du marché public "Remplacement du régulateur programmeur du four céramique de l'Académie des Beaux-Arts - Procédure d'urgence" et d'inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2018 en vertu des L1311-5 du CDLD.

Accord à l'unanimité

20. Marché stock - Fourniture et pose de mobilier urbain (ralentisseurs, barrières, potelets, râteliers, marquage au sol,...)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Fourniture et pose de mobilier urbain (ralentisseurs, barrières, potelets, râteliers, marquage au sol,...) - Marché stock », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1398 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Fourniture et pose de mobilier urbain (ralentisseurs, barrières, potelets, râteliers, marquage au sol,...) - Marché stock", établis par le Service mobilité. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 99.085,00 € hors TVA ou 119.892,85 €, 21% TVA comprise;

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Fourniture et pose râteliers pour vélos, estimé à 1.260,00 € hors TVA ou 1.524,60 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Fourniture et pose de mobilier urbain (barrières) aux abords d'écoles, estimé à 7.930,00 € hors TVA ou 9.595,30 €, 21% TVA comprise;
- Lot 3: Fourniture et pose de panneaux lumineux aux abords d'écoles, estimé à 4.595,00 € hors TVA ou 5.559,95 €, 21% TVA comprise;
- Lot 4: Fourniture et pose de ralentisseurs, estimé à 40.000,00 € hors TVA ou 48.400,00 €, 21% TVA comprise;

- Lot 5: Fourniture et pose de mobilier urbain (potelets) sur voirie et trottoirs, estimé à 27.550,00 € hors TVA ou 33.335,50 €, 21% TVA comprise;
- Lot 6: Fourniture et pose de potelets + marquage au sol, estimé à 9.350,00 € hors TVA ou 11.313,50 €, 21% TVA comprise;
- Lot 7: Fourniture et pose de marquage : résine gravillonnée, estimé à 8.400,00 € hors TVA ou 10.164,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 423/741-52 (n° de projet 20180079).

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

21. Approbation (après réformation) du budget 2018 de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray, en sa séance du 14 octobre 2017, réformé comme suit :

- Recettes : 16.899,60€;
- Dépenses : 16.899,60€;
- Excédent : 0,00€.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2018 s'élève à 10.680,29€.

Pour: 15

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Jacqueline OUTLET

Abstention: 11

Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Maria HAMEL, Didier DEHON, Jean-Luc FAYT

22. Approbation du compte 2017 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2017, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes, en sa séance du 19 février 2018, réformé comme suit :

- Recettes : 17.723,31€;
- Dépenses : 11.098,65€;
- Excédent : 6.624,66€.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2017 s'élève à 5.404,59€, le montant approuvé au budget de l'exercice 2017 était de 5.260,84€. La différence de 143,75 € correspond au supplément communal approuvé lors de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2016 et versé au cours de l'exercice 2017.

Pour: 15

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Jacqueline OUTLET

Abstention: 11

Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Maria HAMEL, Didier DEHON, Jean-Luc FAYT

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

23. Enseignement fondamental - Année scolaire 2017/2018 - Binche 6 - Appel aux candidats à un poste de Directeur(trice) temporaire pour une durée de plus de quinze semaines

- RATIFICATION

Le Directeur d'une école fondamentale ayant rentré un certificat médical le couvrant pour plus de quinze semaines, le pouvoir organisateur doit lancer un appel aux candidats à un poste de Directeur(trice) temporaire pour une durée de plus de quinze semaines.

Le choix de la procédure d'appel, le profil du candidat et l'appel aux candidats ont été arrêté par le Conseil communal réuni en séance publique du 06 septembre 2017.

Par décision du 19 février 2018, le Collège communal a lancé un appel aux candidats à un poste de Directeur(trice) temporaire pour une durée de plus de quinze semaines pour l'école communale fondamentale Binche 6.

Le Conseil communal est invité à ratifier cette décision.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

24. Enseignement de Promotion sociale - Institut Supérieur Plus Outre - Année scolaire 2018/2019 - Convention avec le Forem - Cours de « Paveur-Dalleur »

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter la convention "Paveur-Dalleur" avec le Forem, au nom de l'Institut Supérieur Plus Outre pour l'année scolaire 2018/2019.

M. Devin indique qu'il a rencontré le professeur chargé de la formation, afin que des sites puissent être identifiés sur le territoire communal et qui permettront aux élèves de se former utilement.

Accord à l'unanimité

PLAINE DE JEUX

25. Plaine de jeux 2018 - Octroi d'une provision de trésorerie à la responsable de la plaine de jeux pour la gestion journalière du 09 juillet 2018 au 27 juillet 2018

- DECISION

La plaine de jeux est organisée du 09 juillet 2018 au 27 juillet 2018. Afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers, le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie à la Coordinatrice de la plaine.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

26. Prime énergétique accordée par la Ville pour l'installation d'un système de chauffage au pellet - Règlement d'octroi 2018

- DECISION

Une prime est accordée par la Ville aux citoyens pour l'installation d'un système de chauffage au pellet. Cette prime s'élève à 125 € par demandeur.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'octroi de cette prime.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

27. Obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, CPAS et associations de Services Publics

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du présent rapport qui sera transmis à l'AVIQ et relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des provinces, des communes, des CPAS et des associations de Services Publics.

Prise de connaissance

PLAN DE COHESION SOCIALE

28. Mise à jour du Plan d'actions 2014/2019 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le descriptif de 3 actions réalisées par le Plan de Cohésion Sociale afin que le Service Public de Wallonie puisse mettre à jour le Plan d'Actions 2014/2019 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

29. Validation du rapport financier 2017 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le rapport financier 2017 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

30. Validation du rapport financier « article 18 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2017

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le rapport financier « article 18 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2017.

Accord à l'unanimité

31. Approbation des conventions de partenariat et des paiements des prestations des partenaires du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2018

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- la convention de partenariat entre le PCS, le CPAS et l'Asbl « BRASEAP » ;
- la convention de partenariat entre le PCS, le CPAS et l'Asbl «GYMSANA » ;
- la convention de partenariat entre le PCS et l'Asbl « article 27 » Région du Centre.

Accord à l'unanimité

32. Approbation des conventions de partenariats entre le PCS et les Asbl "MASABER", "CARITAS" et "6beaufort" - Paiement de la subvention "article 18" aux différents partenaires pour l'année 2018

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- les conventions de partenariats qui lient le PCS et les Asbl partenaires "MASABER", "CARITAS" et "6beaufort" ;
- le paiement de la subvention « article 18 » aux différents partenaires pour l'année 2018.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

33. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant 4 passages pour piétons au carrefour de la rue Salvador Allende/rue du Pressé/rue Jean Jaurés/rue Clément Brédas à Leval-Trahegnies

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant 4 passages pour piétons à Leval-Trahegnies, au carrefour de la rue Salvador Allende, rue du Pressé, rue Jean Jaurés et la rue Clément Brédas.

Accord à l'unanimité

34. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant 4 passages pour piétons au carrefour de la rue de Namur et la rue de l'Industrie à Ressaix

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant 4 passages pour piétons au carrefour de la rue de Namur et la rue de l'Industrie à Ressaix.

Accord à l'unanimité

**35. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Modification du mode de stationnement à la rue Saint-Georges à Binche**

- DECISION

Le Conseil communal est invité à abroger la zone piétonne à Binche, à la rue Saint-Georges, et à arrêter un règlement complémentaire interdisant le stationnement du côté pair de la rue. Cette mesure sera appliquée par le placement de panneaux E1 du côté pair de la rue Saint-Georges à Binche.

M. Piret demande une explication quant au mode de stationnement qui résultera de ce dossier. Conservera-t-on le stationnement d'un côté de la voirie ou bien le stationnement sera-t-il interdit? Aussi, il indique qu'une fluidification de la circulation à la rue Saint-Georges est souhaitable, compte tenu de la barrière située en bout de voirie empêchant les usagers de sortir de la rue.

M. Van Houter indique que le stationnement est actuellement interdit sur cette voirie. Il concède que cette interdiction n'est pas respectée. Son souhait est d'identifier une solution adéquate pour chacun, qui permette aux riverains de se stationner de la manière la plus cohérente et organisée, en conformité avec le code de la route. Le projet prévoit le stationnement du côté offrant le meilleur ratio de stationnement. Il relève que la rue Saint-Georges n'est pas toujours fermée.

Accord à l'unanimité

**36. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Modification du mode de stationnement à la rue Boussart à Binche**

- DECISION

Le Conseil communal est invité à modifier le mode de stationnement à Binche, à la rue Boussart.

Accord à l'unanimité

**37. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Modification du mode de stationnement à la rue Rempart Saint-Georges à Binche**

- DECISION

Le Conseil communal est invité à abroger la zone piétonne à Binche, à la rue Rempart Saint-Georges et à arrêter un règlement complémentaire interdisant le stationnement le long des habitations n^{os} 2/4 et 3/5. Cette mesure sera appliquée par le placement de panneaux E1 le long des habitations n^{os} 2/4 et 3/5 de la rue Rempart Saint-Georges à Binche.

Accord à l'unanimité

38. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant la mise en sens unique de la rue Samain à Waudrez

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant la mise en sens unique de la rue Samain à Waudrez, dans le sens de la rue du Berceau vers la rue Hautmont.

Retiré

39. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement de camions à la Route de Mons à Waudrez

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement de camions à la route de Mons à Waudrez.

Retiré

40. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route – Courte interdiction de stationner

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer une courte interdiction de stationner à Péronnes-lez-Binche, à la rue Joseph Wauters, face à l'habitation n° 72.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

41. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 07 février 2018

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 07 février 2018.

M. Piret indique, sur le point 2 qu'il a rappelé qu'il avait évoqué ce type de dispositif - fascines - dès 2016, à la suite des inondations.

M. Joie indique, sur le point 11 que M. Somers avait indiqué que le dossier ne pouvait pas être reporté à une prochaine séance du conseil communal compte tenu du délai imparti pour remettre l'avis, échéant le 14 février.

Accord à l'unanimité moyennant les remarques de Monsieur Piret et Monsieur Joie

Divers :

M. Piret constate qu'aucun règlement relatif à l'affichage électoral n'a jusqu'à présent été adopté tandis que la Wallonie invite les villes et communes à adopter de tels règlements fixant la liste des emplacements et les règles de répartition des espaces entre les listes. Il demande qu'un tel règlement puisse être proposé au Conseil communal.

M. Devin indique qu'il prend note de la demande de M. Piret.

Accord à l'unanimité

*

La séance publique est levée.

Séance du Conseil du 28 mars 2018 à 19h30**Points à huis clos**

N°	Point	Service
1	Convention de mise à disposition d'un agent statutaire entre la Ville de Binche et la Ville de Tubize	Jur
2	Grade légal - Désignation d'un Directeur financier faisant fonction	Jur
3	Enseignement fondamental - Binche 6 : Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'un membre du personnel en qualité de Directeur(trice) d'école temporaire dans un emploi non vacant du 1er février 2018 jusqu'à la désignation d'un(e) Directeur(trice) temporaire pour plus de quinze semaines	Ens.
4	Enseignement fondamental - Binche 3 : Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'un remplaçant en qualité de Directeur d'école temporaire dans un emploi non vacant pour une durée de moins de quinze semaines du 1er janvier au 31 janvier 2018	Ens.
5	Enseignement fondamental - Binche 3 : Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'un Directeur d'école temporaire dans un emploi non vacant pour une durée de moins de quinze semaines du 1er février au 31 mars 2018	Ens.
6	Enseignement maternel - Binche 5 : Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant pour une durée de moins de quinze semaines du 1er janvier au 31 janvier 2018	Ens.
7	Enseignement maternel - Binche 5 : Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant pour une durée de moins de quinze semaines du 1er février au 28 février 2018	Ens.
8	Enseignement maternel - Binche 5 : Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant pour une durée de moins de quinze semaines du 1er mars au 30 avril 2018	Ens.
9	Enseignement fondamental - Binche 6 : Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'un(e) candidat(e) à un poste de Directeur(trice) temporaire pour une durée égale ou supérieure à 15 semaines	Ens.
10	Enseignement maternel - Personnel - Année Scolaire 2017/2018 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif	Ens.
11	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire	Ens.
12	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 -	Ens.

	Personnel - Désignation et affectation d'une maîtresse de morale à titre temporaire dans un emploi vacant	
13	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une maîtresse de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant	Ens.
14	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Démission d'une maîtresse de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant	Ens.
15	Enseignement primaire - Personnel - Année Scolaire 2017/2018 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse de religion catholique à titre définitif	Ens.
16	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Prolongation du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une maîtresse de religion catholique à titre définitif	Ens.
17	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Congé pour prestations réduites en cas de maladie (mi-temps médical) d'une maîtresse de religion catholique à titre définitif dans l'enseignement fondamental officiel subventionné	Ens.
18	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2017/2018 - Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle d'une institutrice maternelle à titre définitif	Ens.
19	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Mise en disponibilité pour cause de maladie pour les prestations à titre temporaire d'un professeur de musique de chambre	Ens.
20	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Mise en disponibilité pour cause de maladie pour les prestations à titre définitif d'un professeur de trompette	Ens.